

Feuillet 2024/
 Certifiée exécutoire Publication et télétransmission le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE **ORDINAIRE**
 DATE **04.07.2024 - 19H30**
 LIEU DE SEANCE MAIRIE 74 RUE EDMOND BOSSON 74150 VERSONNEX
 CONVOCATION 28.06.2024

N° : **RAP2024 0407_01**
 Nature de l'acte : **5.4 DELEGATIONS DE FONCTIONS**
 Portant : **DELEGATIONS DU MAIRE**

CONSEILLERS EN EXERCICE	14	SECRETAIRE DE SEANCE	GALLIOT Didier
PRESENTS	10	DA SILVA Amandine	LAPLACE Gilles (20h04)
<i>Quorum : 08</i>		DUFRENE Jérôme	LAPLACE Robin
		FISCHER Adélie	MOMMER Jean-Yves
		GALLIOT Didier	MORENO Stéphanie
ABSENTS EXCUSES	2	GIVEL Marie	PITOLLAT Jean-François
ABSENTS REPRESENTES	2	PERCIER Alexandra	PHILIPPOT Dominique
VOTANTS	12	MARINI S. à GALLIOT D	ALLEGRET LOMBARD K. à GIVEL M.

Mme. le Maire donne lecture des décisions qu'elle a été amenée à prendre en application de l'article L.2122-22 du C.G. C. T. **du 31.05.2024 au 04.07.2024**

- DROIT DE PREEMPTION : pas d'exercice
- MARCHES : état néant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

1. prend acte des décisions listées ci-dessus

Présent(s)	Votant(s)	Pour	Contre	Abstention(s)
10	12	12	0	0

Le Maire, **M. GIVEL**




Le secrétaire de Séance, **D. GALLIOT**



Les signatures suivent au registre. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours